

les pôles de compétitivité

PME, ETI ou grande entreprise, vous souhaitez bénéficier d'un environnement favorable pour vous aider à transformer vos idées en produits et services et jouer un rôle moteur au sein de votre écosystème régional d'innovation ? Rejoignez un pôle de compétitivité.

La mise en réseau des entreprises, de la recherche publique et de l'enseignement supérieur est indispensable à la mobilisation de notre potentiel d'innovation. Objectifs des pôles de compétitivité : accroître la compétitivité de l'industrie française et favoriser la croissance et l'emploi.

Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

Les pôles de compétitivité sont des structures associatives, labellisées par un comité interministériel, qui rassemblent des entreprises de toutes tailles, des établissements de formation et des laboratoires de recherche sur un territoire et un domaine technologique ou sectoriel donnés, avec l'objectif commun de créer un environnement favorable à l'émergence de produits, procédés et services innovants.

Quels bénéfices pour leurs adhérents ?

- > Les pôles de compétitivité facilitent les rapprochements entre leurs adhérents, afin qu'ils élaborent des projets de recherche collaboratifs associant au moins deux entreprises et un laboratoire de recherche. Ces projets peuvent être cofinancés par le Fonds unique interministériel (FUI).
- > Ils accompagnent les PME et ETI innovantes depuis la R&D jusqu'à la commercialisation de leurs produits en facilitant leur recherche de financement (capital investissement), leur essor à l'international, l'accès à des compétences et conseils à chaque étape de leur développement.
- > Ils s'attachent à mettre en relation leurs adhérents avec les acteurs du transfert de la recherche et de l'innovation (sociétés d'accélération du transfert de technologies, instituts de recherche technologique, centres de ressources technologiques, instituts Carnot...) pour qu'ils puissent, notamment, bénéficier de nouvelles technologies issues de la recherche publique ou développer de nouveaux partenariats.

L'implication des membres adhérents

- > Au sein des **68 pôles de compétitivité**, les PME et ETI représentent 65 % des adhérents, les grandes entreprises 8 %, et les acteurs de la recherche et de la formation 17 %. Plus de 50 % des entreprises membres appartiennent au secteur secondaire. La plupart des secteurs d'activité sont représentés : nanotechnologies, biotechnologies, écotechnologies, automobile, aéronautique, etc.
- > Ces acteurs participent à différents collèges des pôles de compétitivité au sein desquels des entreprises peuvent échanger avec des laboratoires de recherche pour mener à bien des travaux de R&D, et des universités ou écoles pour mettre en place les formations.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation mène en continu des actions en faveur de l'innovation. Il propose des mesures incitatives à la création d'entreprises innovantes. Il favorise le développement de jeunes entreprises à travers, notamment, des aides fiscales.

Il définit un cadre juridique, parallèlement à des actions de sensibilisation, pour faciliter l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise et pour développer les synergies entre recherche privée et recherche publique.

les pôles de compétitivité



Les soutiens publics

- > Outre le financement partiel des structures de gouvernance des pôles, au côté des collectivités territoriales et des entreprises, l'État accompagne les pôles en cofinçant des projets de recherche par le biais d'appels à projets du FUI et du programme investissements d'avenir.
- > L'État mobilise divers acteurs du financement de la recherche : l'ANR et Bpifrance financent des projets de R&D menés par des acteurs des pôles de compétitivité. La Caisse des dépôts (CDC) soutient des projets de plateformes d'innovation.

Le rôle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- > Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en tant que membre du comité de pilotage interministériel, participe à l'attribution du label pôle de compétitivité, à la validation des engagements pris par chacun des pôles vis-à-vis des pouvoirs publics et à leur évaluation.
- > Il veille à garantir la cohérence entre les appels à projets dédiés aux pôles de compétitivité et ceux issus de la programmation nationale, à la qualité scientifique des projets issus des pôles, à la réalité des innovations technologiques, et à la visibilité internationale des pôles de compétitivité.

Chiffres-clés

- **1 585 projets collaboratifs** de R&D ont bénéficié d'un financement public de 2,5 milliards d'euros, dont plus de 1,5 milliard d'euros par l'État, dans le cadre du FUI, impliquant plus de 15 000 chercheurs.
- **2 205 projets labellisés** par les pôles de compétitivité ont été financés par l'ANR, pour un montant de **1,5 milliard d'euros**, ce qui représente le tiers de son budget de programmation.
- **3 plateformes** mutualisées d'innovation (PFMI), pour lesquelles l'État participe à l'investissement initial, ont été créées.
- **36 projets structurants** de R&D (PSPC) ont été présélectionnés. Le budget dédié aux projets PSPC s'élève à **300 millions d'euros**.

Pour en savoir plus

- Les pôles de compétitivité dans votre région et votre domaine d'activité : <http://competitivite.gouv.fr/identifier-un-pole/annuaire-des-poles-20.html>
- Appels à projets dédiés aux pôles de compétitivité : <http://competitivite.gouv.fr/les-financements-des-projets-des-poles-356.html>
- Politique des pôles de compétitivité : <http://competitivite.gouv.fr>



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION